



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 15 février 2023

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2023-09

**Objet :** Tarification festival de marionnettes 2023

**Rapporteur :** M. Sébastien Arnaux

**Exposé des motifs :**

Considérant que dans le cadre de la création d'un festival de marionnettes en partenariat avec le théâtre Périscope à Nîmes et la Scène Nationale Le Cratère d'Alès, il est proposé au Conseil d'administration, la grille tarifaire suivante pour les spectacles de ce rendez-vous qui se déroulera les 12, 13, et 14 mai 2023 sur le site du Pont du Gard,

**Le Conseil d'Administration,**  
**Après en avoir délibéré,**

- ✓ Approuve les tarifs ci-dessous du Festival de Marionnettes du Pont du Gard :

Types	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif spécifique et enfants 3/12ans**	Gratuités	Commentaires
Tarifs (tous spectacles)	10 €	7 €	5 €	Oui	
Spectacles courts		5€			
Séances scolaires		5€		oui	
Spectacles gratuits			Gratuités		Billets récupérés aux billetteries le jour même

\* demandeurs d'emploi, professionnels du spectacle, jeunes de 13 à 17 ans, adhérents Kaléidoscope, et Pass Découverte Périscope.

\*\* enfants de 3 à 12 ans (sous-entendu gratuit en-dessous de 3 ans), étudiants, bénéficiaire des minima sociaux (AAH, RSA, minimum Vieillesse).

- ✓ Précise que les tarifs ci-dessus sont exprimés en TTC. Et que le taux de tva applicable à ces tarifs, sera déterminé selon les conditions de représentation contractualisées entre le théâtre Périscope à Nîmes et l'EPCC.Pont du Gard.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2023

Application agréée E-legalite.com

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

**DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

**Étaient présents :**

M. Malavieille, M. Scorsone, M. Pissas, M. Bouget, Mme Dherbecourt, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Sauzet, M. Guillaud, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

**Avait donné une procuration écrite :**

M. Favaron donne procuration à M. Malavieille.

M. Nicolas donne procuration à M. Scorsone.

Fait à Vers, le 15 février 2023.

**Le Président**

**M. Patrick Malavieille**



**REÇU EN PREFECTURE**

**le 15/02/2023**

Application agréée E-legalite.com